

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ Le 27 novembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 novembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h21), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, Mme DUQUELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe (à partir de 19h21), M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme PEYRARD Emilie (Mars).

N°2025/N°198

OBJET : EAU POTABLE - VALIDATION DU REGLEMENT DE SERVICE

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement informe les conseillers communautaires que suite à un travail d'un groupe spécifique qui a comparé plusieurs règlements du territoire et des territoires voisins, et après examen des membres du comité Eau et Assainissement, un règlement intercommunal d'eau potable est proposé.

Afin d'organiser l'exercice de la compétence eau potable au niveau intercommunal au 1er janvier 2026 et de fixer le cadre juridique des relations entre les usagers du service et Charlieu Belmont Communauté ce règlement est soumis à validation.

Le règlement a été transmis à chacun des conseillers, il a été construit sous l'architecture suivante :

- Organisation du service sur le territoire
- Le Service de l'Eau
- Votre contrat
- Votre facture
- Le Branchement
- Le Compteur
- Les Installations Privées

Le premier chapitre « Organisation du service sur le territoire » permet de définir les spécificités en termes d'eau potable notamment à propos des modes de gestion et des particularités de chaque service avant transfert. Des annexes viennent compléter cette description et facilitent la compréhension de ce document pour les usagers.

Il intègre également les tarifs annexes de l'eau potable concernant des pénalités, des frais pour création de branchement ou travaux particuliers.

Des illustrations et une annexe sur l'entretien des installations ont été intégrées pour une meilleure compréhension.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le règlement de service eau potable avec prise d'effet au 1er janvier 2026
- précise que la délibération fixant les redevances eau potable 2026 sera annexée au règlement.

La Secrétaire de séance
de la commune de Mars
Mme Emilie PEYRARD



Le Président de la Communauté Représentante
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251127-2025-198-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025

Publication : 04/12/2025